



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 11165

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation actuelle des activités sportives au sein des universités. En effet, les besoins de formation dans le domaine du sport à l'université s'accroissent chaque année et s'expriment de plus en plus fortement. Ils sont de nature diverse, mais exigent le développement d'installations sportives universitaires nouvelles ou la rénovation de celles existantes. En conséquence, elle lui demande quelles sont les solutions qu'il préconise et les mesures qu'il compte prendre à cet égard.

Texte de la réponse

Face au manque d'installations sportives universitaires constaté en 1990 et à l'augmentation massive des effectifs d'étudiants, le ministère de l'éducation nationale, dans le cadre du schéma Université 2000, avait prévu des opérations de rénovation et de construction d'équipements sportifs sur une vingtaine de sites universitaires. Des enquêtes menées auprès des SUPAS en 1994 et 1996 ont révélé une augmentation des surfaces sportives de l'ordre de 140 000 mètres carrés pendant cette période. Les contrats de plans actuels (XI^e plan 1994-1999) ont pris le relais du schéma Université 2000. Les besoins exprimés dans le cadre de la préparation des contrats de plan en vigueur porteraient sur un montant global de 329 979 MF. L'Etat (ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie) s'est engagé à hauteur de 132 329 MF pour assurer le financement des opérations d'investissement contractualisées. Ainsi, les efforts continus menés depuis le plan 2000 ont pu garantir une meilleure prise en compte des besoins induits par la pratique sportive. Dans le cadre de la préparation actuelle du futur dispositif d'investissement (Université 3000 XII^e plan), une réflexion est en cours pour envisager d'inclure les besoins en locaux non couverts par les contrats de plan Etat-régions actuels. Par ailleurs, des groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs du sport universitaire, ont été récemment mis en place afin d'étudier les améliorations nécessaires à apporter aux différents problèmes rencontrés dans la filière STAPS.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11165

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1284

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3763